

RN13BIS

Appel à candidatures

Résidences d'artistes – été 2024

Programme Soudain l'été prochain

À destination d'artistes diplômé·es depuis moins de 6 ans

Dans le cadre de l'Été culturel de la DRAC Normandie, RN13BIS – art contemporain en Normandie porte le programme *Soudain l'été prochain* : une trentaine de résidences à destination de jeunes artistes.

Ces résidences privilégieront la rencontre avec les habitant·es ou des publics spécifiques ainsi que la découverte de contextes particuliers. Elles seront en ce sens accueillies à l'été 2024 par divers lieux en Normandie, hors réseau artistique (petites communes, centres socio-culturels, maisons des jeunes et de la culture, associations locales, accueils de loisirs, tiers-lieux, missions locales, structures du tourisme social et solidaire, etc.)

La résidence est entendue comme une résidence d'action culturelle, de recherche et de création artistique dans un contexte d'immersion territoriale, aussi les artistes seront invité·es à concevoir un projet de résidence en dialogue avec une structure s'étant portée volontaire. La résidence privilégie la rencontre avec les habitant·es et publics autour du travail de l'artiste. Toutes les modalités d'intervention artistique et de transmission sont envisageables dès lors qu'elles tirent leur source de la présence de l'artiste et de sa singularité.

La résidence n'ayant pas pour objet une commande ou une production artistique, aucune obligation de résultat n'est attendue de la part des artistes. Toutefois, une production reste possible dès lors qu'elle est à l'initiative de l'artiste.

ÉLIGIBILITÉ

Cet appel s'adresse à des artistes :

- dont la pratique artistique s'inscrit dans le champ des arts visuels,
- diplômé·es depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art en Normandie ou diplômé·e·s depuis moins de six ans de formations artistiques dispensées dans d'autres régions mais résidant en Normandie,
- exerçant à titre professionnel (disposant d'un numéro de Siret et d'un code APE correspondant à leur activité artistique).

MODALITÉS

Les résidences se dérouleront entre le 17 juin et le 13 septembre 2024, pour des durées de 2 à 4 semaines, consécutives ou non.

Le budget alloué prend en compte :

- La rémunération artistique prévue à hauteur de 1 500 euros brut par semaine de résidence selon les référentiels en vigueur tenant compte des honoraires de résidence et de la rémunération des ateliers ou autres temps de rencontre avec le public,
- Un per diem de 100 euros par semaine,
- Les dépenses de transport et d'hébergement (forfait sur budget prévisionnel, en utilisant le barème de défraiement kilométrique si les transports en commun ne peuvent pas être utilisés : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique>),
- A la marge et si besoin les dépenses en matériel de création (forfait sur budget prévisionnel, entre 500 et 1 500 euros).

Les artistes sélectionné-es percevront les versements en deux temps : une avance (75% avant le démarrage de la résidence) et un solde au moment du bilan.

Les artistes sélectionné-es s'engagent à participer à un volet professionnalisant organisé les 3 et 4 juin 2024 visant à les outiller pour la conduite de projets d'action culturelle ou de projets à dimension sociale (dates et lieu à confirmer).

Cet appel fonctionne en deux temps. L'appel à candidature permettra de retenir une trentaine d'artistes qui sera ensuite invitée à choisir une structure partenaire dans une liste d'établissements volontaires et à la contacter pour co-construire un projet de résidence. Dans une seconde étape, les projets de résidence seront validés par la commission d'attribution et les projets définitivement retenus se verront attribuer un budget.

Les artistes préselectionné-e-s seront invité-e-s à une réunion de démarrage et de rencontre avec l'équipe coordonnant le programme jeudi 11 avril de 9h30 à 10h30 (en visio) afin de les préparer à l'étape de co-construction de projets de résidence avec les partenaires locaux.

CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un CV à jour précisant la date du diplôme et l'établissement l'ayant délivré,
- un portfolio (fichier pdf, 10 Mo maximum),
- un courrier décrivant pourquoi ce type de résidence intéresse l'artiste, comment il ou elle s'y projette et dans quels types de structures ou contextes de préférence.

Il est important de bien mentionner : numéro de SIRET, code APE, régime fiscal (micro-bnc, déclaration contrôlée, autre).

Les candidatures sont à envoyer avant le 31 mars 2024 à 23h59 à l'adresse mail soudain@rn13bis.fr.

La sélection se fera sur dossier par une commission d'attribution composée de représentant·e-s de la DRAC et de structures membres de RN13BIS, et d'une personnalité extérieure. Les choix de la commission d'attribution seront motivés par la qualité de la démarche artistique ainsi que les intentions et motivations de rencontre avec le territoire.

À dossier équivalent, les artistes n'ayant pas déjà participé au programme en 2023 seront prioritaires.

La liste des artistes retenu·e-s par la commission d'attribution sera communiquée dans la première quinzaine d'avril. Les artistes auront ensuite minimum 3 semaines pour construire un partenariat et proposer un projet de résidence.

PLUS D'INFOS

À titre d'information, retrouvez la liste des résidences soutenues en 2023 et une vidéo de présentation de trois résidences sur notre site internet :

<https://rn13bis.fr/actions/soudain-l-ete-prochain/soudain-l-ete-prochain-2023>

Pour toute question : soudain@rn13bis.fr.



Annexe :

À quoi s'engagent les différentes parties ?

Les artistes s'engagent à :

- concevoir un projet en dialogue avec un territoire et un partenaire local (comprendre ses attentes et capacités d'accueil et accompagnement) ;
- participer au volet professionnalisant des 3 et 4 juin ;
- se rendre disponible sur le lieu de résidence pendant la durée définie ;
- développer un projet de recherche ou de création ;
- assurer les temps de rencontres avec les habitant-e-s et publics (ateliers, rencontres...) imaginés au moment de la remise du projet ;
- respecter le calendrier et le budget prévisionnel soumis ;
- communiquer régulièrement avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page décrivant la résidence, accompagné de visuels.

Les partenaires locaux s'engagent à :

- nommer un ou une référente qui sera présente tout au long de la résidence et investie des étapes de préparation et de son bilan ;
- être prêt à adapter ses attentes au projet de l'artiste (comprendre la démarche artistique et les besoins qui y sont liés) ;
- organiser l'accueil de l'artiste pour la résidence et veiller à son bon déroulement ;
- mettre un espace de travail à disposition de l'artiste pour ses temps de recherche (espace dédié exclusivement à cet usage et fermant à clef) et veiller à ce que l'artiste dispose de temps de création en dehors de toute activité imposée ;
- proposer un hébergement ou nouer des partenariats sur le territoire pour l'hébergement de l'artiste (à défaut participer à la réservation des gîtes ou hôtels) ;
- identifier les publics cibles des actions culturelles et construire le programme d'interventions avec l'artiste ;
- faciliter l'identification de l'artiste au sein de la structure, communiquer auprès des publics et mobiliser les partenaires ;
- communiquer avec la chargée de mission, en particulier remettre en fin de projet un bilan d'une page.

RN13BIS – art contemporain en Normandie s'engage à :

- faciliter la mise en relation des artistes et des partenaires locaux ;
- coordonner la commission d'attribution et répondre aux candidat-e-s ;
- assurer la gestion administrative et financière du programme ;
- accompagner le programme : informations, conseils... ;
- communiquer sur le programme ;
- établir le bilan quantitatif, qualitatif et financier du projet.